

## Plan d'action 2016 – 2018

### Conseil de quartier VQ-CB-CP

« Le plan d'action est un outil qui vise à guider les interventions du conseil de quartier et à faciliter le travail du conseil d'administration »<sup>1</sup>. Le dernier plan d'action du Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire (*ci-après* : le Conseil de quartier) a été adopté en novembre 2012, initialement prévu pour les années 2012-2013. Ce plan d'action a guidé les membres dans tous leurs travaux et décisions rendues jusqu'à maintenant. Il s'avère néanmoins essentiel, aujourd'hui, de le mettre à jour pour nous assurer qu'il est toujours adapté, efficient et en lien avec les attentes des résidents du quartier.

Pour effectuer cette mise à jour, le Conseil de quartier s'est appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l'automne 2015.

Parmi les inquiétudes dont nous ont fait part nos membres figurent le maintien de résidents permanents et l'accroissement de leur nombre, principalement dans le Vieux-Québec. Déjà les États généraux du Vieux-Québec avaient permis de constater une diminution de 10% des résidents permanents, à quoi se sont ajoutées notamment des annonces sur le déménagement de l'Hôtel-Dieu de Québec. La première orientation du plan d'action de 2012-2013, soit la « Consolidation et croissance de la fonction résidentielle », est donc maintenue dans la mise à jour du plan d'action pour 2016-2018.

Le Conseil de quartier a aussi été interpellé fréquemment au sujet de projets de développement du Vieux-Québec, notamment du Vieux-Port. On lui a exprimé des préoccupations concernant le secteur de la Grande Allée. Il s'est prononcé sur divers travaux de construction et d'aménagement ainsi que sur plusieurs demandes de modification de zonage. Tous ces sujets ont des impacts sur la préservation du caractère historique, architectural et culturel du quartier. C'est pourquoi l'orientation de « Préservation du caractère historique, architectural et culturel » est aussi maintenue.

Enfin, le Conseil de quartier est « un interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation publique » et « un organisme à but non lucratif créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et les citoyens d'un quartier<sup>2</sup>. Pour s'assurer de bien remplir ce rôle essentiel, l'orientation visant le « Renforcement des liens entre le Conseil de quartier et les citoyens » est aussi maintenue.

Le Conseil de quartier propose l'adoption d'un plan d'action étendu sur trois ans (2016-2018) afin d'inscrire son action dans une vision à long terme. Il souhaite ainsi participer au développement harmonieux de notre quartier avec la collaboration des citoyens et autres partenaires. Ce plan d'action sera révisé à chaque exercice financier, de manière à l'adapter en réaction aux différents changements ou impératifs qui surgiront en cours de route.

Le tableau qui suit présente les objectifs, moyens et actions envisagés pour concrétiser ces orientations.

---

<sup>1</sup> *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 120.

<sup>2</sup> *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 15.

## Plan d'action 2014 – 2016

<b>ORIENTATION 1 - CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDENIELLE ET VIE QUOTIDIENNE</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	<b>MOYENS</b>	<b>ACTIONS</b>
1.1 Favoriser la rétention et la croissance du nombre de résidents permanents dans le quartier principalement pour le Vieux-Québec, et la qualité de vie des résidents sur l'ensemble du territoire (VQ-CB-CP)	<p>1.1.1 Appuyer la promotion d'incitatifs favorisant la rétention et l'accroissement des résidents permanents, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des résolutions du CA en lien avec cet objectif;</li> <li>- des interventions auprès de divers comités tel que la Table de concertation du VQ, le Comité vigilance des activités portuaires ou autres, appuyant cet objectif;</li> <li>- des initiatives propres au Conseil de quartier;</li> <li>- des appuis ou du soutien aux initiatives du quartier en liens avec l'objectif, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte systématiquement les effets sur la fonction résidentielle des mesures, projets ou enjeux discutés au Conseil de quartier et adopter des résolutions en ce sens lorsque pertinent.</li> <li>- Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la rétention et l'accroissement des résidents permanents.</li> <li>- Créer des comités du CA et assurer le suivi de dossiers concernant, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'offre de loisirs;</li> <li>o Les services de proximité et le du Marché du Vieux-Port</li> </ul> </li> <li>- Soutenir toute autre initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Services de proximité;</li> <li>o Verdissement;</li> <li>o Logement abordable;</li> <li>o Sécurité, diversité et flexibilité des transports;</li> <li>o Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.</li> </ul> </li> </ul>

<p>1.2 Accroître le sentiment d'appartenance des résidants du quartier</p>	<p>1.2.1 Promouvoir des activités susceptibles d'accroître le sentiment d'appartenance des résidants, notamment par des activités citoyennes, à l'initiative du CQ ou en collaboration avec d'autres organismes du quartier.</p> <p>1.2.2 Promouvoir la création de lieux de rencontre, permanents ou périodiques, pour les résidents permanents, idéalement dans une perspective multigénérationnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborer chaque année avec d'autres organismes du quartier (CCVQ, SDC, etc.) lors d'au moins une activité lorsque sollicité ou de l'initiative du Conseil de quartier.</li> <li>- Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen.</li> <li>- Établir une collaboration avec des organismes des quartiers adjacents pour des activités communes.</li> <li>- Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de tels lieux, comme un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.</li> </ul>
--	---	--

<b>ORIENTATION 2 - PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL</b>		
<b>OBJECTIF</b>	<b>MOYENS</b>	<b>ACTIONS</b>
<p>2.1 Promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier</p>	<p>2.1.1 Soutenir les interventions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la participation des administrateurs aux interventions et comités pertinents;</li> <li>- des appuis à des initiatives, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, notamment le Comité d'orientation Grande-Allée.</li> <li>- Soutenir toute initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions;</li> <li>o Rénovation des bâtiments historiques.</li> </ul> </li> </ul>

	<p>2.1.2 Proposer des actions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier ou à sensibiliser les citoyens à cet enjeu.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre en compte les effets des mesures, projets ou enjeux discutés au Conseil de quartier sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier et adopter des résolutions en ce sens lorsque pertinent.</li><li>- Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments; identifier les ressources mises à leur disposition et faire des propositions, le cas échéant.</li><li>- Organiser chaque année au moins une conférence ou formation ouverte au grand public, par exemple :<ul style="list-style-type: none"><li>o Conférence « Découverte sur le Vieux-Québec », par M. David Mendel, historien, 13 avril 2015.</li></ul></li></ul>
--	---	--

<b>ORIENTATION 3 – RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	<b>MOYENS</b>	<b>ACTIONS</b>
3.1 Accroître la visibilité du Conseil de quartier auprès des citoyens	3.1.1 Utiliser divers outils de communications, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste d'envoi (courrier électronique);</li> <li>- Page Facebook officielle;</li> <li>- Médias locaux;</li> <li>- Interventions du Président dans les médias lorsque sollicité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter une politique de gestion des médias sociaux.</li> <li>- Accroître notre réseau Facebook en s'abonnant à la page de divers acteurs du quartier et de la ville.</li> <li>- Solliciter au moins deux articles par année dans les médias locaux sur des enjeux jugés prioritaires par le Conseil de quartier et répondre avec diligence aux demandes des médias;</li> <li>- Effectuer au moins une publication par semaine sur la page Facebook officielle.</li> </ul>
3.2 Assurer le maintien des communications entre les citoyens et le conseil de quartier	3.2.1 Soutenir les citoyens dans leurs demandes et plaintes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un suivi de chaque demande ou plainte portée à l'attention du Conseil de quartier.</li> <li>- En informer nos membres au moyen de la liste d'envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent.</li> </ul>
	3.2.2 Faire connaître les initiatives, actions et résolutions du Conseil de quartier, notamment par les outils déterminés au point 3.1.1.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer nos membres au moyen de la liste d'envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent.</li> <li>- Intervenir dans les médias, lorsque pertinent.</li> <li>- Publier les résultats de toutes les consultations publiques du Conseil de quartier.</li> </ul>

	<p>3.2.3 Consulter activement les membres du Conseil de quartier sur les projets et enjeux pouvant affecter la vie quotidienne et citoyenne, et pour mieux connaître leurs préoccupations concernant le quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Organiser une consultation publique sur le plan d'action de la Table de concertation du Vieux-Québec, à la suite de son dépôt;</li><li>- Organiser une séance d'information et de consultation sur les silos à billes de bois au Cap-Blanc;</li><li>- Tenir toute autre forme de consultation (physique ou électronique) lorsque les circonstances le requièrent.</li><li>- Tenir des rencontres de discussion avec les résidents sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.</li></ul>
--	---	---